



Syndicat Cgt des Agents de la Métropole Aix Marseille Provence

Bourse du Travail 22 boulevard Charles Nedelec 13002 Marseille

Courriel : cgt.metropole.amp@gmail.fr ou cgt@ampmetropole.fr

<https://www.facebook.com/info.cgt>

Lettre ouverte aux Elus Métropolitains,

Depuis le rapport de la cour des comptes et la venue en fanfare du Président de la République et sa promesse d'un Milliard (qui n'est pas vraiment un cadeau puisque 750 000 000 euros en prêt), les tractations, les rdv publics ou privés ne cessent de se tenir entre certains élus de la métropole et représentants de l'état....

Dans ce contexte cornélien, il semble que nos chers édiles, en aient oublié les principaux acteurs et utilisateurs....

En effet, lorsque par chance nous arrivons à avoir, un tant soit peu d'informations, il est question d'attribution de compensation, de quelle échelle d'exercice de la compétence, quelle fiscalité....

A quel moment nos élus se soucient-ils des usagers de nos services publics et des fonctionnaires qui rendent ces services publics ? A priori, Jamais !

Pourtant, les premiers concernés par les droits et besoins des citoyens, sont bien les usagers de l'ensemble de la métropole !

Pourtant, ceux qui mettent en œuvre les projets politiques de nos élus, sont bien les fonctionnaires de notre métropole !

Depuis 2010 et le commencement des dites lois de décentralisation qui nous a mené jusqu'à la loi MATPAM et NOTRe, la Cgt tout comme les élus locaux de l'époque, se sont mobilisés afin de limiter les dégâts. Nous réclamions une autre forme de gouvernance locale, dans ce cadre bien trop technocratique et économique pour garder un service de public de proximité répondant aux droits et besoins des usagers locaux. Service public, bien entendu, exercé par des fonctionnaires sous statut, seul garant de l'équité de traitement entre les citoyens !

A regarder ce qui se passe aujourd'hui avec la gestion de cette métropole par les élus en place, la Cgt se croit des dents de voyances..... 6 ans d'existances et tout changement notable n'a été que très rarement bénéfiques que ce soit pour les usagers ou les agents !

Pour les Agents : Perte de sens au travail (toujours pas d'organigramme, grand nombre de déplacements, changements de N+1 ou de directions fréquents), pertes d'acquis collectifs ou individuels (temps de travail), dégradation des conditions de travail (complexification des accès aux services communs, surveillance médicale réduite, lenteur des actes de décisions...)

Pour les usagers : faible lisibilité sur les compétences et sur les services qui les exercent, lenteur des décisions avec un système centralisé à Marseille, beaucoup moins de décisions et d'actions possibles en proximité. Transport public toujours au même point et beaucoup trop onéreux. Dans certaines communes l'accès à l'eau plus chère et moins performante, parcours du combattant pour toutes les démarches administratives afférentes à la métropole.

On entend dire aujourd'hui que le seul lien qui reste aux usagers, à savoir les conseils de territoire, va être supprimé ! On entend également que les attributions de compensation des Mairies vont être drastiquement diminuées, voire supprimées....

Mais où sont donc les combattants d'hier (109 maires) qui réclamaient l'identité juridique et l'autonomie financière des Conseils de territoire liés dans un EPOC (Etablissement Public Opérationnel de Coopération) ? ***C'était la belle « EPOC » où représentants des personnels et représentants des citoyens se battaient côte à côte pour le bien-être de tous les acteurs (agents et citoyens) de leurs territoires !***

La CGT revendique toujours et depuis 2010 :

I - Améliorer la qualité du service public pour répondre aux droits et besoins des citoyens et des acteurs économiques et sociaux

Pour la CGT, répondre aux besoins des citoyens, acteurs économiques et sociaux et usagers du service public, passe par un renforcement de la démocratie locale.

Il s'agit en particulier de développer les outils démocratiques locaux qui associent et impliquent le citoyen dans les processus d'élaboration, de décision et d'évaluation des politiques publiques à l'échelle locale.

En effet, le service public répond à un besoin d'intérêt général, facteur de cohésion sociale sur les territoires. Mis en œuvre par des fonctionnaires, seuls garants de l'égalité d'accès au service public par leur statut, il permet d'assurer le développement économique des territoires et l'accès à tous à des services de proximité. Contrairement à un secteur privé, de plus en plus constitué de grands groupes internationaux dont le seul objectif est l'augmentation du taux de profit et l'accroissement de la rémunération des actionnaires, **le service public œuvre pour l'amélioration du bien-être collectif.**

Le service public s'inscrit dans l'augmentation du profit collectif et non pas des profits particuliers. Les valeurs portées par le service public sont centrées sur la satisfaction des droits et des besoins de la population et des usagers, avec des objectifs de qualité de service rendu au meilleur coût.

La CGT propose :

Rendre aux conseils de territoire l'autonomie financière et un statut juridique afin qu'ils exercent les compétences de proximité de leur périmètre.

II - Entendre le point de vue des agents et de leurs représentants pour l'élaboration et la conduite des réformes

Conférences territoriales de l'action publique.

C'est au sein de ces instances que l'Etat et les collectivités territoriales discutent, compétence par compétence, des modalités concrètes d'exercice du pouvoir dans le respect du principe de non-tutelle d'une collectivité territoriale sur l'autre. Les Conférences territoriales déterminent **le pacte de gouvernance territoriale** qui coordonne l'exercice des compétences entre les différentes collectivités.

Pour la CGT, cette organisation marque un profond changement des structures et de l'organisation des institutions territoriales. C'est une remise en cause de l'égalité entre les citoyens et les territoires et un déni de démocratie sociale.

La CGT s'interroge sur la place donnée au dialogue social, à la concertation et à la négociation avec les organisations représentatives des personnels dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique et de l'élaboration des schémas de mutualisation des services.

Pour la CGT, redéfinir l'action publique sans participation des personnels qui mettent en œuvre au quotidien le service public ne peut se concevoir. **La réussite d'un acte de décentralisation ou déconcentration passe par la capacité d'adaptation du service public et des agents publics.** La confiance que l'Etat et les collectivités territoriales sauront manifester à l'égard de la Fonction publique et de ses représentants syndicaux doit être un des moteurs indispensables au bon fonctionnement des services publics rendus aux usagers.

La CGT propose :

La création d'instances de dialogue social au sein des conférences territoriales de l'action publique :

Donner aux organisations syndicales la possibilité de demander l'ouverture de négociations (aujourd'hui tout est laissé à l'appréciation de l'autorité employeur), notamment les schémas de mutualisation de service, les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des services communs et services unifiés, l'élaboration et le contenu des conventions de mise à disposition de services, **dans le but d'anticiper, de clarifier et de sécuriser les conditions de mobilité des agents.**

Fixer des règles de négociation (modalités et délais de convocation des délégations, modalités et délais de conclusion, de mise en œuvre et de révision des accords).

La révision de la composition des commissions départementales de coopération intercommunale : Donner aux organisations syndicales représentatives des personnels à l'échelle départementale le pouvoir de siéger au sein de ces instances et de participer à l'élaboration et à la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale.

Définir les priorités des administrations afin d'assurer l'adéquation de leurs moyens à leurs missions

Le concept de mutualisation de services est considéré comme un levier majeur de modernisation de l'action publique en privilégiant la mise en commun temporaire ou pérenne des ressources humaines, logistiques et financières entre deux ou plusieurs collectivités territoriales et établissements publics.

La mutualisation est présentée comme une source d'économie d'échelle, de maîtrise de la masse salariale grâce à une unification des services supports qui éviterait les doublons de personnels.

La CGT dénonce cette conception d'une « adéquation des moyens aux missions » abordée sous l'angle exclusif de la rationalisation financière.

Si la CGT se déclare favorable au principe d'une mutualisation des moyens entre collectivités dans le but de construire des projets de territoire qui répondent aux besoins des citoyens tout en optimisant l'usage des ressources locales, **elle dénonce les conditions dans lesquelles ces mutualisations sont mises en œuvre, en particulier à l'égard des personnels.**

En effet, la CGT constate :

- Les difficultés des autorités à mesurer les économies effectivement réalisées.
- Les errements méthodologiques dans la mise en œuvre de la mutualisation de service, source d'inégalité de traitement entre les agents, de situations de stress, de tension et de souffrance au travail facteurs d'aggravation des risques psychosociaux.
- L'insécurité des parcours professionnels et des déroulements carrières.
- La régression des droits et avantages collectivement acquis des personnels en matière de rémunération, protection sociale, action sociale, temps de travail.
- La régression du dialogue social et des droits syndicaux (**La Cgt malgré de multiples demandes n'a été reçue qu'une seule fois par la présidence de la Métropole en 6 ans**).

La CGT demande à l'ensemble des Elus Métropolitains et représentants de l'Etat de ne pas oublier dans l'équation de leur réflexion, l'intelligence des usagers et des agents qui rendent le service public !

« Chaque intelligence individuelle naît de la coopération collective de milliards de neurone, chaque intelligence collective naît de la coopération de nombreux individus. » Edgar Morin.